



D.2024.12.11.3.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2024

3 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE

3.3 – Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Castanet.

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques			X
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Cadre législatif

La commune de Castanet a transmis à Tisséo Collectivités, pour avis sous trois mois, le projet de révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), arrêté par délibération de son conseil municipal en date du 24 septembre 2024.

Consulté en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), en charge du suivi et de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU), Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de PLU en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU opposable et de la structuration du réseau de transports en commun existant et à venir.

Synthèse du projet

La commune de Castanet, membre de la communauté d'agglomération du Sicoval, compte 14 903 habitants en 2021. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande agglomération toulousaine identifie la partie Nord-Est de la commune de Castanet comme un territoire de « ville intense » sur lequel est prescrit une densité de 50 logements/ha. Le reste de la commune est défini par le SCoT comme un territoire de « développement mesuré » soit une densité prescrite comprise entre 10 et 15 logements/ha.

La révision générale du PLU de Castanet-Tolosan porte les objectifs généraux suivants :

- Inscrire Castanet-Tolosan dans l'armature territoriale.
- Une cohérence urbanistique améliorée pour une urbanisation apaisée.
- Adapter le parc de logements aux besoins de la population.
- Une ville plus économe des ressources, respectueuse de l'environnement et des Paysages.
- Renforcer les transports en commun, les modes actifs et équilibrer les mobilités.
- Diversifier l'emploi dans la commune.
- Une ville plus productrice et résiliente.

Dans ce contexte, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU se décline selon 3 axes :

Axe 1 : Préserver et optimiser le potentiel naturel et agricole.

Axe 2 : S'engager dans un modèle sobre et résilient.

Axe 3 : Améliorer la qualité de vie des castanéennes et castanéens.

Les recensements INSEE depuis 1968 font apparaître une évolution démographique en forte progression sur la commune de Castanet-Tolosan. Castanet-Tolosan comptait 1847 habitants en 1968. Sa population a octuplé en cinquante ans pour atteindre 14 903 habitants en 2021. Le scénario retenu a été établi sur la base de la démographie observée entre 2013 et 2021. La commune souhaite voir sa croissance démographique être fixée aux alentours de +1 % par an.

La population de Castanet-Tolosan atteindra ainsi 18 000 habitants à l'horizon 2040. L'accueil de cette croissance démographique est programmé par la production moyenne d'environ 2000 nouveaux logements soit une moyenne de 130 logements par an.

En matière de mobilité, le rapport de présentation du PLU identifie les enjeux suivants :

- La sécurisation et l'amélioration des circuits des modes actifs.
- Le renforcement de la polarité de la halle pour en faire un véritable lieu de vie en multipliant les usages.
- L'accompagnement de la mutation des espaces urbains centraux (place des ormes, ...).

L'AXE n°3 du PADD qui concerne les mobilités, précise les orientations de la commune :

- Améliorer le partage des voies existantes entre les différents modes de déplacement (voiture, transports collectifs, modes actifs).
- Réaliser des aménagements qualitatifs (sur les volets environnementaux et fonctionnels) pour inciter, faciliter et sécuriser les modes actifs (piétons, cyclistes...) tant pour les déplacements du quotidien que pour les activités de tourisme et de loisir.
- S'appuyer sur le schéma directeur cyclable du Sicoval et sur le projet mobilités de l'agglomération toulousaine pour penser un projet de mobilité globale.
- Développer des alternatives au « tout automobile » et à l'autosolisme par la création d'aire de covoiturage, d'aménagements dédiés à l'autopartage et de liaisons douces notamment pour améliorer la desserte vers les différentes polarités (le centre, la zone de Vic, les équipements scolaires, ...).
- Prendre en compte la liaison avec le futur pôle d'échange multimodal de Labège ainsi que le projet de RER toulousain dans le développement de la commune et la définition de la stratégie de mobilité.
- Valoriser la voie verte du Canal du Midi pour les déplacements quotidiens.
- Améliorer la connexion à la zone de Vic depuis le centre-ville et la RD813, en aménagement la RD79 pour les transports en commun et les modes actifs.
- Prévoir la création d'un barreau routier entre la RD813 et l'écluse de Vic en lien avec la commune de Péchabou.
- Donner une place qualitative et sécurisée aux modes actifs, notamment dans les zones d'activités, le long de RD79, dans les coteaux et vers les communes voisines.
- Veiller à l'inclusivité des équipements et services de mobilité mis en place.

Avis de Tisséo Collectivités

Le PLU prend en compte les orientations du Plan de Déplacements Urbains opposable :

- Développement urbain majoritairement resserré autour du centre historique par la densification des zones déjà urbanisées et en extension le long des axes supports de transports en commun.
- Gestion de la circulation et du stationnement.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet arrêté de révision générale du PLU de Castanet-Tolosan.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES